

DEC181149DR13

Décision portant nomination de M. Jean-Yves PUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron et nommant M. DUMY Pascal en qualité de directeur;

Considérant que M. Jean-Yves PUY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1996.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Yves PUY, IR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron, à compter du 19/02/2018

M. Jean-Yves PUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Yves PUY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20/03/2018

Le directeur de l'unité
Pascal DUMY

Pascal DUMY
Directeur de l'UMR 5247

IBMM Institut des Biomolécules Max Mousseron
UNIVERSITÉ MONTPELLIER

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE

